

Délibération n°DEL-18-0741

Réduction des déchets : adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2024

L'an deux mille dix-huit le jeudi quatre octobre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	99
Procurations :	25
Date de convocation :	28 septembre 2018

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Patrick JIMENA, Mme Elisabeth MAALEM
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	Mme Claudette FAGET
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE,

	Mme Monique DURRIEU, M. Emilion ESNAULT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Mireille ABBAL
M. Grégoire CARNEIRO	Béatrice URSULE
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
M. Guy LAURENT	Michel ROUGE
Mme Josiane MOURGUE	Gérard ANDRE
M. Gilles BROQUERE	Nadine MAURIN
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Bernard SANCE	Cécile RAMOS
Mme Anne BORRIELLO	Romuald PAGNUCCO
M. Bruno COSTES	Sacha BRIAND
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
Mme Laurence ARRIBAGE	Brigitte MICOULEAU
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. François BRIANCON	Isabelle HARDY
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Christine ESCOULAN	Christophe ALVES
Mme Julie ESCUDIER	Bertrand SERP
M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT	Maxime BOYER
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
M. Laurent LESGOURGUES	Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Gisèle VERNIOL	Romain CUJIVES

Conseillers excusés

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC
Blagnac	M. Bernard LOUMAGNE
Colomiers	M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Montrabé	M. Jacques SEBI
Toulouse	M. Joël CARREIRAS

Délibération n° DEL-18-0741**Réduction des déchets : adoption du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2024****Exposé**

Depuis 2012, Toulouse Métropole est engagée dans une politique de réduction des déchets produits sur son territoire. Cet engagement a été formalisé par la signature d'une convention avec l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et la réalisation d'un premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) sur la période 2012-2016.

Le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 stipule que les collectivités engagées dans un PLPD volontaire doivent le réviser afin de se conformer au contenu des nouveaux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Il doit comporter :

- un état des lieux,
- les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- les indicateurs relatifs à ces mesures.

Le nouveau PLPDMA

Il est proposé que ce nouveau PLPDMA de Toulouse Métropole, qui couvrira la période 2018-2024 (révisable tous les 6 ans), ait pour objectifs :

- de sensibiliser les habitants à la réduction des déchets,
- de faire émerger des actions sur le territoire,
- de développer des relais et des partenariats,
- de réduire de 11% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2024 par rapport à 2010.

Il est proposé que ce plan d'actions soit évolutif, articulé autour de 6 axes :

- Axe A – Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Axe B – Proposer à chaque habitant une solution pour trier ses biodéchets,
- Axe C – Favoriser la gestion *in situ* des déchets verts et développer le jardinage écologique,
- Axe D – Développer l'exemplarité de Toulouse Métropole et des communes membres,
- Axe E – Donner une deuxième vie aux objets,
- Axe F – Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets.

Des actions éprouvées sont déjà inscrites dans chaque axe. Il a été fait le choix d'une certaine souplesse en ne définissant pas une liste fermée d'actions sur la durée du plan (6 ans), ceci afin de permettre l'intégration de nouvelles actions dans chacun des axes en fonction des opportunités et évolutions qui se présenteront sur la durée du programme.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Le décret impose la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, dont la composition est laissée à l'appréciation de la Collectivité.

Il est proposé que la CCES soit constituée des représentants :

- du bureau de la Commission Déchets de Toulouse Métropole,
- du Syndicat de traitement DECOSET,
- des communes adhérentes,
- du Conseil Régional (Service en charge du plan régional de prévention et de gestion des déchets),
- de l'ADEME,
- de la DREAL,
- de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- de l'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire en Occitanie,
- des éco-organismes avec lesquelles la Métropole a signé un contrat,
- d'associations de protection de l'environnement,
- d'associations de consommateurs et de citoyens,
- des services de Toulouse Métropole [Direction Déchets Moyens Techniques, Coordination des pôles de proximité, Direction de la Communication, Direction de l'Environnement et de l'Energie].

Cette composition pourra être adaptée au cours du temps, en fonction des thématiques à traiter.

Il est proposé que la présidence soit assurée par le président de la Métropole ou son représentant, et que le secrétariat soit assuré par la Direction Déchets Moyens Techniques.

Ce programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés s'inscrit par ailleurs dans une démarche globale « ZDZG » (Zéro Déchets, Zéro Gaspillage) portée par le syndicat de traitement des déchets DECOSET, auquel Toulouse Métropole adhère depuis 2009. DECOSET fédère ainsi les EPCI adhérents pour les engager dans la réduction des déchets en unissant leurs efforts.

Pour affirmer cette volonté, une charte de la Prévention des déchets a été élaborée que les huit collectivités de l'aire Toulousaine signeront conjointement.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Déchets urbains du jeudi 06 septembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le nouveau Programme Local de Prévention de Déchets Ménagers et Assimilés de Toulouse Métropole, composé des documents « Etat de lieux et diagnostic du territoire » et « Plan d'actions 2018-2024 », tels qu'annexés à la présente délibération.

Article 2

D'approuver les termes de la charte de la prévention des déchets, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3

D'approuver la création de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi, sa composition et son fonctionnement.

Article 4

D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du PLPDMA.

Article 5

D'imputer les recettes et les dépenses relatives à ce PLDPMA, en fonction de leur nature, dans le budget annexe « déchets ménagers et assimilés » des exercices concernés.

Résultat du vote :

Pour	124
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 11/10/2018

Reçue à la Préfecture le 11/10/2018

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC